



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du procès-verbal de la séance du mardi 16 décembre 2025

Objet : Demandes d'adhésion

L'an deux mille vingt-cinq le 16 décembre à 10h ,

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à la salle Saintoge à Portet-sur-Garonne sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 2 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 317

Nombre de membres présents : 16 ; Pouvoirs : 2 ; Votants : 18

Présents : Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Beauvillain Patrice, Boureau Pascal, Douarche Joëlle, Durieux Antoine, Graglia Fabrice, Guillermin Thierry, Ibrès Laetitia, Kondryszyne Serge, Lauras Bernard, Molinier Bernard, Morice Michel, Romeo Pascale, Tudela François,

Absents ayant donné procuration : Croquette Martine a donné pouvoir à Boureau Pascal, Meiffren Isabelle a donné pouvoir à Boureau Pascal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les courriers de sollicitation de l'association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de Grenade-sur-Garonne, l'association France Lyme section locale Haute-Garonne, de l'association Labo Binette, de l'association Les gardiens des racines, de l'association la Pastoralia, de l'association le Potager Roquois, de l'association Quint & Sens, de l'association RéAGIR, du Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural de la Haute-Garonne (CIVAM 31), l'Etablissement d'accueil non médicalisée (EANM) EOLE et de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) SUPAERO,

Vu le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement :

- prend acte des demandes d'adhésion :
- de l'association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de Grenade -sur-Garonne ;
- de l'association France Lyme section locale Haute-Garonne ;
- de l'association Labo Binette ;
- de l'association Les gardiens des racines ;
- de l'association la Pastoralia ;
- de l'association le Potager Roquois ;
- de l'association Quint & Sens,
- de l'association RéAGIR ;
- du Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural de la Haute-Garonne (CIVAM 31) ;
- de l'Etablissement d'accueil non médicalisée (EANM) EOLE ;
- de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) SUPAERO,

La délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Pascal BOUREAU
Président de HGE
17 déc. 2025

Pour extrait conforme
Pascal BOUREAU
Président
Haute-Garonne Environnement